



Regroupement familial a la préfecture

Par **rin92**, le **29/05/2009** à **12:36**

bonjour

j'espère vraiment que vous pourriez m'aider! c'est très urgent car je voudrais régulariser ma femme et mon fils de 17 mois par un regroupement familial sur place, elle est entrée en France avec un visa étudiant, moi j'ai un statut salarié. Mais elle a reçu une lettre d'expulsion il y a 2 ans donc sans papier actuellement. D'après mon cas! est-ce que le regroupement familial est une bonne idée car j'ai déjà obtenu un rendez-vous à la préfecture pour le dépôt de dossier. À préciser que ma femme a fait une demande de nationalité par son père français au tribunal mais les démarches sont trop longues et n'aboutissent pas à une carte de séjour mais est-ce que ça pourrait aider pour le dossier de regroupement? j'attends vos réponses impatiemment.

Par **gazouille**, le **02/06/2009** à **10:31**

bonjour

Demandez une carte de vie privée et familiale vu que votre beau-père a la nationalité française. Bonne chance

Par **rin92**, le **03/06/2009** à **01:51**

Bonjour et merci pour votre réponse!

Mais le problème c'est que ma femme n'est pas encore considérée Française (nationalité française) qu'après la décision finale du tribunal donc elle reste toujours en situation irrégulière vis-à-vis de la loi, est-ce que cette expulsion il y a 2 ans pourrait avoir un impact pour les démarches de regroupement et est-ce que les justificatifs de la demande de nationalité de ma femme pourraient aider dans ce dossier ou est-ce que vous d'autre démarche à me conseiller.
Merci!